



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/802
18 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-septième session
Points 78 a) et 104 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution II
recommandé par la Deuxième Commission dans son rapport
(A/47/718/Add.2, par. 42)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jorge OSELLA (Argentine)

1. A sa 47e séance, le 17 décembre 1992, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/47/76) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution II, intitulé "Huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement", dont l'adoption était recommandée par la Deuxième Commission au paragraphe 42 de son rapport (A/47/718/Add.2). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.

2. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de cette question par la commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/47/SR.47).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution II recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 42 de son rapport (A/47/718/Add.2), il ne sera nécessaire d'ouvrir aucun crédit additionnel au chapitre 15 (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) ni au chapitre 41 (Administration et gestion) du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993.